



COMMUNIQUE DE PRESSE

Alors que le front de l'emploi est très déprimé

Six bénéficiaires de POE sur dix accompagnés par Opcalia ont retrouvé un emploi depuis leur sortie de formation

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi s'adresse pour près de la moitié à des chômeurs de longue durée mais concerne également des diplômés de l'enseignement supérieur dans un cas sur cinq pour la POE individuelle

Paris, le 5 juillet 2013 – Dans un contexte où les chiffres du chômage continuent à croître, les résultats de l'étude* réalisée par Opcalia sur la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi), apportent une note positive. En effet, le dispositif a permis à 6 bénéficiaires sur 10 accompagnés par Opcalia de retrouver un emploi depuis leur sortie de formation. L'étude souligne également que POE individuelle et POE collective ne s'adressent pas aux mêmes publics, la POE collective est davantage tournée vers des publics plus précarisés et qui ont connu davantage de parcours professionnels plus instables. Cette analyse explique les différences de taux de sortie dans l'emploi entre la POE individuelle (79%) et la POE collective (51%).

La Préparation Opérationnelle à l'emploi est plébiscitée par les entreprises qui la considèrent comme un outil de pré-qualification et de pré-recrutement avec des critiques, qui ne sont pas nouvelles, sur la complexité administrative de la POE. Pour les Régions aussi - avec cependant quelques bémols concernant l'articulation avec leurs propres outils - la POE est jugée utile et complémentaire aux dispositifs existants et appelle de leurs vœux une concertation renforcée sur les besoins et les compétences des entreprises et branches qui recrutent.

Dispositifs encore jeunes et perfectibles, la POE individuelle (2011) et la POE collective (2012) bénéficient d'une perception plutôt positive vue des entreprises. Ils ne répondent pas en tout point à la même philosophie. La POE collective concerne des volumes de bénéficiaires bien supérieurs à ceux de la POE individuelle. Celle-ci se différencie également dans la mesure où elle exige une offre d'emploi déposée auprès de Pôle Emploi et appelle la signature d'une promesse d'embauche de la

part de l'entreprise qui veut recruter. Ces facteurs différenciants expliquent également le comparatif des taux respectifs de sortie dans l'emploi.

Une majorité d'emplois durables pour 6 bénéficiaires sur 10

Avec 59% de CDI ou de CDD supérieur ou égal à 6 mois, les bénéficiaires en emploi depuis leur sortie de POE ont connu dans leur majorité un emploi durable.

Un tel constat est à confronter avec la typologie des contrats signés à l'embauche aujourd'hui puisque près de 80% des embauches sont réalisées en CDD sur le marché du travail.

Outil de pré-qualification et de pré-recrutement plébiscité par les entreprises

Dans des secteurs souffrant d'un déficit d'attractivité et un manque de candidats qualifiés, de nombreuses entreprises se tournent vers le dispositif POE sur des métiers nécessitant des compétences ou des qualifications spécifiques, pour occuper un poste dans l'entreprise.

Le dispositif POE est également utilisé comme un moyen de sécuriser son recrutement pour mieux connaître le candidat et tester sa motivation. La POE est considérée comme un moyen efficace de s'assurer que la personne reste dans l'entreprise en lui permettant de mieux connaître le métier qu'elle s'apprête à exercer.

Un grand bémol cependant, la critique récurrente d'une complexité administrative beaucoup plus forte pour réaliser et remplir toutes les conditions et modalités exigées pour une POE individuelle.

Dans un cas sur deux, le bénéficiaire d'une POE est un demandeur d'emploi de longue durée

L'enquête met en évidence que le dispositif POE s'adresse pour près de la moitié à des chômeurs de longue durée, la POE Collective étant davantage tournée vers des publics plus précarisés sur le monde de l'emploi et davantage marquée par un chômage supérieur à douze mois.

Près d'un bénéficiaire sur cinq d'une POEC ne dispose, quant à lui, d'aucun diplôme avant de s'inscrire à une préparation opérationnelle à l'emploi.

Les deux-tiers des bénéficiaires d'une POEC ont un niveau de qualification inférieur au Bac avant leur entrée en formation (66% contre 51% pour la POEI).

Plus de la moitié des bénéficiaires d'une POEC sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an (52% contre 44% pour la POEI). Près d'un tiers des bénéficiaires d'une POEC ont connu des parcours marqués par un fort éloignement de l'emploi (32%).

La POE peut être un tremplin pour l'emploi pour des diplômés de l'enseignement supérieur

Les bénéficiaires d'une POEI étaient plus nombreux à disposer d'un diplôme de l'enseignement supérieur avant la formation (21% contre 13% pour la POEC) et six sur dix étaient demandeurs d'emploi depuis moins de six mois (31% contre 25% pour la POEC).

La POEI s'adresse davantage à des personnes moins éloignées de l'emploi et du monde du travail que la POEC. Les trois-quarts des bénéficiaires décrivent leur parcours professionnel relativement stable, 42% déclarant avoir toujours travaillé ou presque.

Des jeunes très largement concernés : 41% des bénéficiaires ont moins de 30 ans

Les moins de 30 ans représentent 41% des bénéficiaires des deux dispositifs et 28 % des bénéficiaires de moins de 26 ans déclarent n'avoir jamais travaillé avant leur inscription à une POE.

Concernant le handicap, l'étude révèle que 10% des bénéficiaires d'une POEI ou d'une POEC se disent reconnus travailleur handicapé.

Des taux d'insertion différenciés selon les secteurs

Les taux d'insertion diffèrent fortement selon les secteurs d'activités concernés. Ainsi dans la Maroquinerie (90%) et le Textile-habillement(85%), on observe des taux d'emploi très supérieurs à ceux observés parfois sur des opérations de recrutement très emblématiques à l'échelle d'un bassin d'emploi ayant fait l'objet d'un partenariat avec la Région (Franche-Comté, Aquitaine).

Sur les secteurs de la Maroquinerie et du Textile-Habillement, une majorité de bénéficiaires apparaît relativement qualifiée et a connu des parcours professionnels stables. Dans d'autres branches, comme la Prévention-Sécurité ou bien encore la Propreté, la difficulté de sélection des candidats est évoquée pour expliquer le taux d'emploi plus en retrait.

Concernant un volet expérimental dédié à la formation de créateurs d'entreprise en partenariat avec l'ADIE, avec France Active en Pays-de-la-Loire et les Boutiques de Gestion en Franche-Comté qui représentent 4% des bénéficiaires de l'échantillon, le taux d'insertion de 94% est très significatif : 89% ont créé leur entreprise ou sont sur le point de le faire et 5% ont retrouvé un emploi salarié.

Un faible taux de rupture de 6%

Avec un taux de rupture de 6%, le dispositif POE se situe en-deçà de la moyenne basse des taux observés sur les enquêtes d'insertion (8 à 11%) réalisées par le cabinet Opinion Way. D'autre part, près de deux bénéficiaires sur trois déclarent être satisfaits de l'accompagnement prodigué par Pôle Emploi. Une perception beaucoup plus nuancée lorsqu'elle est exprimée par les entreprises (cf étude ci-jointe).

Commentant cette annonce, **Yves Hinnekint, Directeur général d'Opcalia**, déclare : « *Alors que les chiffres du chômage de longue durée continuent de progresser, les taux d'insertion ou de retour à l'emploi satisfaisants mis en évidence dans cette enquête sont très encourageants. Depuis l'engagement des OPCA dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, Opcalia a mobilisé beaucoup de moyens financiers et humains en faveur de ces publics. Les résultats enregistrés auprès des bénéficiaires de la POE traduisent l'importance de la formation pour les demandeurs d'emploi dans la démarche d'insertion et la capacité de notre réseau à les accompagner efficacement. Certaines de nos branches adhérentes (Textile, Maroquinerie, Habillement, Prévention sécurité ou bien encore la Propreté) se sont emparées de manière volontariste et proactive de cette nouvelle démarche (POEC) négociée et voulue par les partenaires sociaux.* »

A propos d'Opcalia (www.opcalia.com)

Opcalia est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) – interbranches, interprofessionnel et interrégional - au titre de la formation professionnelle. Il finance la formation des salariés via différentes mesures : Plan formation ; Contrats et périodes de professionnalisation ; DIF, bilans de compétences, VAE.

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;
- Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics...;
- Simplification administrative et financière ;
- Service d'informations juridiques sur la formation ;
- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...

Opcalia, c'est aujourd'hui un acteur national de premier plan, un levier d'action de 650 millions d'euros en ressources propres, 100 millions d'euros de cofinancements, 31 branches et 100 000 entreprises adhérentes.

CONTACT PRESSE :

Jean-Paul AMARY : 01 43 61 23 38 / 06 07 30 73 79 / jean-paul@amary.com

**L'étude a été réalisée par Opinion Way pour le compte d'Opcalia entre le 5 avril et le 3 mai 2013. Elle s'est appuyée sur un échantillon de 1 243 personnes sur un fichier de 3 535 bénéficiaires d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi ayant terminé leur formation sur la période mi 2011/fin 2012. L'échantillon a été interrogé par questionnaire papier, web et/ou téléphone. Le volet qualitatif entreprises/ partenaires a été réalisé pour sa part auprès d'un échantillon de 37 interlocuteurs : 29 entreprises ayant suivi un bénéficiaire, 5 conseils régionaux, 2 interlocuteurs Pôle Emploi et 1 interlocuteur ADIE.*